



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Inter

Question écrite n° 4762

Texte de la question

M. Paul Dhaille rappelle à Mme le ministre de la culture et de la communication que les navigateurs plaisanciers des mers d'Europe sont des auditeurs assidus des bulletins météo. Parfois, dans l'impossibilité de capter les émissions en VHF, ils se branchent directement sur France Inter grandes ondes. Ces bulletins sont théoriquement diffusés à 20 h 05 après les informations. Or, durant cet été, ces émissions ont été purement et simplement supprimées pour être remplacées par les retransmissions de matchs de football. Soucieux du développement du service public et du service au public que constituent les bulletins de la météo marine, il lui demande s'il est possible de rappeler à France Inter ses devoirs en matière d'informations notamment pour ce qui concerne la météo marine et donc la sécurité des navigateurs plaisanciers, d'autant que les émissions en VHS de 7 h 33 et 15 h 33 seront supprimées au 1er janvier 1998.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur le fait que France Inter continue de diffuser, durant l'été, et notamment les périodes de retransmissions de matchs de football, les émissions relatives aux bulletins météo marine en VHF. Elle lui vous rappelle tout d'abord que, d'une manière générale, la programmation et le contenu des émissions des sociétés nationales de programme relèvent de la seule responsabilité de leurs dirigeants, dans le cadre des missions qui leur sont imparties dans leur cahier des charges, et ce, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel. S'agissant de la question soulevée, il faut préciser que Radio France a toujours pris en compte l'intérêt que portent certains de ses auditeurs à l'écoute des bulletins de la météo marine, et ce, malgré la nécessaire adaptation des grilles de programme. Dans cet esprit, la diffusion des informations marines est assurée le matin sur Radio Bleue, en ondes moyennes sur tout le territoire et le littoral, et en modulation de fréquence sur la région de Cannes et son littoral, ainsi qu'à Paris. De plus, France Inter a toujours maintenu les bulletins météo en modulation de fréquence, et généralement en grandes ondes, sauf lors des retransmissions en multiplex des matchs de football. Enfin, face aux nouvelles technologies accessibles en matière de communication et d'information, il a été relevé que nombre de plaisanciers et marins professionnels ne s'appuient plus seulement sur ces bulletins radiophoniques pour préparer leurs plans de navigation. Cette tendance suppose une évolution plus générale vers des moyens de transmission plus spécifiques et adaptés que ne l'est la radio avec de courts bulletins, souvent très généraux, et ne permettant pas une nécessaire interactivité. Dans cet esprit, Radio France étudie la possibilité d'utiliser, dans l'avenir, de nouveaux moyens de diffusion mieux adaptés et plus performants tels que la radio numérique.

Données clés

Auteur : [M. Paul Dhaille](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4762

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3487

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1905